



VILLE  
D'OLONZAC en MINERVOIS  
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT

Arrondissement de BEZIERS

Commune d'OLONZAC

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 décembre 2022

*Délibération N° 2022-57*

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

*Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOFF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Présents : 17*

*Absent excusé : N. ALBIGES, N. HEREDIA*

*Pouvoir :*

*Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET*

#### Objet : DM 3 BUDGET COMMUNE

Madame l'adjointe au Maire propose d'apporter les aménagements ci-après à la décision modificative n°3 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
-				
Art. 6281	10 000			
Art. 657358		10 000		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire apporte les éléments d'explication justifiant les augmentations et diminutions de crédits.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette décision modificative N°3.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 21 Décembre 2022.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Certifié exécutoire,

**Le Maire,**



**LUC LOUIS**